



LIGNE DE CREDIT ITALIENNE AU MAROC (ARTICLE 6 LOIS 49/87)

Le Ministère des Affaires Étrangères Italien, Direction Générale Coopération au Développement, a établi, en accord avec l'autorité pour la coopération internationale du Maroc, des programmes de coopération orientée au support au développement des Petites et Moyennes Entreprises Industrielles (PME). L'objectif commun des différents programmes est de soutenir techniquement et financièrement le développement des PME marocaines par le biais des accords de collaboration industrielle avec des entreprises italiennes.

LIGNE DE CRÉDIT

Limites (min/max en €)	50.000-2.000.000
Période de Remboursement	7 ans
Période de grâce	Jusqu'à 3 ans
Taux d'Intérêt (Annuel)	5% (HT)
Opérationnelle	(€ 5.100.000 disponibles)

Les bénéficiaires de la ligne de crédit sont les petites et moyennes entreprises marocaines et les sociétés mixtes italo-marocaines.

La ligne de crédit italienne finance :

- Les outillages de production (équipements, installations, lignes de procès, etc.) ;
- Le transfert de technologie ;
- Le service après-vente et la formation liée à l'investissement productif ;
- Les licences et les brevets industriels.

Contacts :

ONUDI/UIPI Maroc

Dr. Giovanni de Fiumi
Directeur de l'Unité de Promotion des Investissements
e-mail: giovanni.defiumi@anpme.ma
gdefiumi@unido.it

10, rue Gandhi
Rabat
Maroc
Tél.: +212 37 737889
Mobile : +212 75674678
Fax: +212 37 738070

ONUDI/ITPO Italie

Dr. Daniel Rossi
Coordinateur du projet
email: drossi@unido.it
www.unido.it
41, via Paola
00186 – Rome
Italie
Tél.: +39 066796521
Fax: +39 066793570